

suite aux projets aux termes desquels des essais au moyen de chalutiers munis d'un brise-glace devaient être effectués.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.—
LE SECTEUR DES PÊCHES

Question n° 3851—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, a-t-on pris des mesures précises, depuis la création du programme, afin d'accroître le volume total des prises des pêcheurs de cette province et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) quand chacune d'entre elles est-elle entrée en vigueur, c) quel en est le coût (i) annuel (ii) total, d) quels effets ont-elles eues sur l'accroissement du volume total des prises?

2. De nouvelles mesures semblables sont-elles prévues ou envisagées dans le cadre de la Phase 2 et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) représentent-elles un changement d'objectif par rapport à la Phase 1, c) pourquoi sont-elles jugées nécessaires?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse en ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Oui. a) Le développement de l'ostréiculture est la seule mesure particulière qui a été prise parce que le volume total des prises, dans le cas de la plupart des espèces pêchées sur les côtes de l'Île-du-Prince-Édouard, a atteint ou est sur le point d'atteindre le niveau maximum. b) 1971. c) Le coût exact de cette opération particulière n'est pas établi. Toutefois, les dépenses totales imputables au programme de recherches et d'études (qui englobe l'ostréiculture) sont les suivantes:

Exercices financiers	Dépenses totales
71-72	\$118,945
72-73	147,699
73-74	202,947
74-75	326,608
Tota:	\$796,199

d) On ne pourra mesurer pleinement les effets du programme d'ostréiculture avant que les huîtres puissent être commercialisées, ce qui prend de cinq à sept ans à compter de la date de mise en culture.

2. On ne prévoit ni envisage aucune mesure nouvelle dans le cadre de la Phase II. Toutefois, si les recherches d'espèces de poissons commercialisables sont fructueuses, on pourra prendre alors les mesures appropriées.

LES LOGEMENTS D'ANCIENS COMBATTANTS À TERRE-NEUVE

Question n° 3971—**M. Marshall:**

1. Le ministre des Affaires des anciens combattants, ou le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, a-t-il reçu le rapport final sur la situation du logement des anciens combattants à Terre-Neuve?

2. Le Commandement de la Légion canadienne à Terre-Neuve a-t-il présenté à l'un de ces ministres un projet afin qu'on lui permette de mettre sur pied un programme de réparation et de rénovation des logements des anciens combattants ou de leur veuve dans la province et, dans l'affirmative, a) le ministre des Affaires des anciens combattants l'a-t-il examiné, b) l'a-t-il présenté au Cabinet?

3. Le Cabinet a-t-il décidé d'accorder au Commandement provincial l'aide nécessaire pour qu'il puisse mener une enquête dans la province et, dans l'affirmative, quelle somme a été accordée?

4. Le Cabinet a-t-il approuvé un tel programme et, dans l'affirmative, a) quels en sont les détails, b) sinon, pourquoi?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministres des Affaires urbaines et des Affaires des anciens combattants m'informent comme suit: 1. Oui.

Questions au Feuilleton

2. Oui. a) Oui.

2b), 3 et 4. Le travail et le fonctionnement du cabinet et de ses comités (participants y compris) de même que les services fournis par le personnel de soutien ont toujours été considérés de nature confidentielle. A cet égard, la coutume canadienne s'inspire de la tradition britannique. A une question similaire posée à la Chambre le 4 février 1960, le premier ministre de l'époque répondait: «On a toujours considéré que la façon dont le cabinet conduit ses propres affaires est une question de régie interne, et normalement aucune question n'est posée et aucune réponse n'est donnée sur le sujet». En donnant les précisions demandées ici, on s'écarterait de la tradition voulant que les réunions du cabinet ne concernent que celui-ci et que ne soit divulgué aucun renseignement.

LE TOTAL DES FRAIS DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE D'AIR
CANADA À WINNIPEG (MAN.)

Question n° 4021—**M. McKenzie:**

1. A combien revient, pour le gouvernement, la restauration de l'édifice d'Air Canada, 570 Ferry Road, à Winnipeg (Manitoba) qui abrite le Centre des données fiscales du ministère de Revenu national?

2. Quel est le détail du montant versé par le gouvernement, a) par année, b) au pied carré?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. Prix de revient des travaux de rénovation: \$1,355,684. Au 31 janvier 1976, total des dépenses de l'année en cours: \$1,283,230.

2. a) \$384,000 par an. b) \$4.82 le pied carré.

L'AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE TOURISTIQUE «LES JARDINS
DE LA RÉPUBLIQUE» À EDMUNSTON, NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 4053—**M. Corbin:**

1. Le gouvernement a-t-il contribué financièrement, sous forme de prêts ou de subventions, directement ou indirectement, à la réalisation de travaux et à l'acquisition de terrains et d'équipements destinés au projet touristique «Les jardins de la République», près d'Edmunston (N.-B.) et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) par l'entremise de quels ministères, b) en vertu de quels programmes ou ententes, c) pour quel montant, d) au cours de quelle année financière?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de verser d'autres contributions à ce projet, directement ou par le biais d'ententes avec le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Oui. a) Le ministère de l'Expansion économique régionale. b) La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARD III). c) \$150,111. d) 1973-1974—\$148,309. 1974-1975—\$1,802;

2. Non.

LES DISPOSITIFS DE STIMULATION NUCLÉAIRE

Question n° 4770—**M. Symes:**

1. Des représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont-ils eu des pourparlers ou correspondu avec M. Don Moore ou d'autres représentants de la *Phoenix Canada Oil Co. Ltd.* à propos de stimulation nucléaire (l'utilisation de matériel nucléaire) pour l'exploitation des sables bitumineux et, dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de le faire?